

224C1370
FR0000062184-FS0563

2 août 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

IDSUD

(Euronext Growth Paris)

Par courriers reçus le 31 juillet 2024, la famille Luciani a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 juillet 2024, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société IDSUD et détenir 356 049 actions IDSUD représentant 712 096 droits de vote, soit 96,34% du capital et 98,11% des droits de vote de la société¹, réparti comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Famille Luciani ²	356 048	96,34	712 096	98,11
Mme Marie-Thérèse Luciani	1	ns	1	ns
Total famille Luciani	356 049	96,34	712 097	98,11

Ce franchissement de seuils résulte d'une réduction de capital de la société IDSUD³ par annulation de 125 194 actions IDSUD acquises suite à l'offre publique de rachat visant les actions de la société IDSUD.

¹ Sur la base d'un capital composé de 369 572 actions représentant 725 837 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² À savoir Mme Marie-Thérèse Luciani et M. Jérémie Luciani.

³ Cf. notamment D&I224C1234 du 18 juillet 2024.